# INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN FÉVRIER 2019 · N°78

FORMATIONS

## Planning 2019 & bilan 2018

Pages 14 à 16

AMÉNAGEMENTS

## Projets 2019 & bilan 2018

Pages 4 à 8

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

# Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 29 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein «le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage: ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.

**Christophe Klein,** chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
**Klein Inter Autos**
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture!

**KLEIN INTER AUTOS**
**5 rue Ste Anne - 67150 Erstein**
**Tél. 03 88 98 80 11**
**www.kleininterautos.com**
**kleininterautos@9business.fr**

**Couteau artisanal plaquette cocobolo**
Manche en cocobolo Dalbergia Retusa de 80 à 100 ans bois précieux veiné. Le bois à une texture fine et résiste aux agressions externes ainsi qu'à l'eau. Lame en acier 440C dureté 58HRC Rockwell épaisseur 5 mm. Soie intégrale. Poids 620 grammes. Forgé monobloc et trempé. Biseau obtenu par meulage et crantage. Ricasso fin et élégant apporte une touche harmonieuse. Poche étui en cuir qualité équitation
**No. 2003345** ~~149,95~~ **79,95 €**

**Set de nettoyage BALLISTOL 14 pièces**
contenu: huile universelle ballistol spray 100ml, robla solo MIL 65ml, graisse Guncer 10 g, huile universelle 15ml, 5 chiffons entretien, baguette, brosse, chiffon de nettoyage.
**No. 2001405** ~~29,90~~ **19,90 €**
Avant utilisation bien lire l'étiquette et les informations du produit

**Sac à dos en loden PARFORCE**
Sac à dos silencieux en loden, Avec système d'attaches silencieuses en bois type «brandebourgs», 1 grande poche externe et Bretelle en cuir. Taille env. 55 x 50 cm.
**No. 191677** ~~79,95~~ **39,95 €**

**VENTE PAR CORRESPONDANCE:**
Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

mail@frankonia.fr
**frankonia.fr**

**VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:**
18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

INFOS'CHASSE67

LE MAGAZINE
DES CHASSEURS
DU BAS-RHIN

FÉVRIER 2019 · N°78

## Les permanents et les principales missions

**Hugui Boquel**
Responsable du service administratif, Organisation générale, Régisseur de recettes Guichet Unique
**03 88 79 83 81**

**Alexandra Barthel-Dick**
Rédactrice en Chef IC 67, Formations et Communication
**03 88 79 83 80**

**Camille Ferrer**
Comptabilité
**03 88 79 83 87**

**Valérie Villard**
Secrétariat, Validations permis, Réservations Cyné'Tir et Tunnel de tir
**03 88 79 12 77**

**Patrick Jung**
Responsable du service technique, Formations, SAGIR, Analyses de données, Expo Trophées
**06 80 74 70 39**

**Nicolas Braconnier**
Technicien chef, Formations, FARB, Aménagements, Dossiers techniques
**06 80 74 71 61**

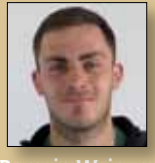

**Romain Weinum**
Technicien, Formations, Animateur Mobil'Faune, Herrenwald, SAGIR, Expo trophées
**06 86 80 24 85**

# Le mot du Président

Enfin ! Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 a été déposé en préfecture le mardi 8 janvier 2019. Après l'accord sur l'agrainage, obtenu entre M. Yves Séguy Secrétaire Général de la préfecture et la Fédération des Chasseurs en date du 19 novembre 2018 *(voir IC 67 n° 77 – décembre 2018)*, il restait encore à évaluer les compatibilités avec les autres schémas régionaux et obtenir l'accord formel des représentants du monde agricole, de la forêt privée et de la forêt communale. L'ONF a fait sécession malgré une ultime tentative, le 19 décembre 2018, du Président de la Commission Grand Gibier Frédéric Obry et de moi-même, pour faire accepter à l'ONF les accords obtenus avec l'Administration.

La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale du Grand Est) a 3 mois pour donner son avis sur le Schéma et cet avis est lui-même soumis à consultation publique. Le Préfet ne pourra signer notre Schéma au mieux que pour la fin avril, date de notre AG. Le respect de la réglementation et les bonnes relations avec l'Administration (parfois difficiles mais toujours courtoises) nous ont permis d'obtenir la prorogation de notre schéma 2012-2018 jusqu'au 15 juillet 2019 afin que l'activité chasse puisse continuer.

Les divergences apparues dernièrement entre le FIDS 67 (dont nous rappelons le rôle : « *Le Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers a pour objet d'indemniser les exploitants agricoles des dégâts causés aux cultures par les sangliers. Il peut mener et imposer des actions de prévention* ») et la FDC 67, *qui est le représentant légal de la rédaction et de la compatibilité du Schéma avec la réglementation,* n'ont pas d'incidences sur la gestion cynégétique de notre département dans les dossiers présentant un intérêt majeur. En effet, lors de l'audition le 18 janvier 2019, des 3 FDC à loi locale par la mission parlementaire sur la PPA et les dégâts *(cf. page 19)*, j'ai tout naturellement invité le Président du FIDS 67 Robert Weinum à cette réunion pour participer aux débats. Lors de cette réunion une position commune des 3 FDC et des 3 FIDS a été exprimée.

**Le Schéma 2019-2025 est donc clos et en attente de signature.**

2019 sera également l'année du changement pour votre revue : notre collaboratrice Mme Alexandra Barthel-Dick en est devenue la rédactrice en chef. Pour ce premier numéro de l'année, IC 67 subit un lifting complet : nouvelle couverture, nouvelle typographie… Mais toujours, nous nous efforcerons de vous livrer un contenu de qualité, au plus proche de vos préoccupations.

Je vous souhaite à tous une bonne saison de chasse. Avec mes meilleures salutations en St Hubert.

Gérard Lang,
*Président de la FDC 67*

SOMMAIRE


| | | | |
|---|---|---|---|
| Les aménagements petit gibier : projets 2019 & bilan 2018 | 4-8 | Formations : bilan 2018 & planning 2019 | 14-16 |
| Statut du sanglier | 10 | Vie de la FDC | 18-19 |
| Réglementation | 11 | Actualités | 20 |
| Messe de St Hubert | 11 | Kits trichine | 21 |
| Histoire | 12-13 | Petites annonces | 22 |


Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • Tél. 03 88 79 12 77
Fax : 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement six fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.

Directeur de la publication : Gérard Lang • Rédactrice en chef : Alexandra Barthel-Dick – Tél. 03 88 79 83 80 –
Courriel : fdc67@fdc67 • Crédits photos : Mathias Wagner, FDC 67, DR • Conception graphique : Denis Willinger
Diffusion : 6300 exemplaires • Dépôt légal : 1er trimestre 2019

PEFC

# Les aménagements petit gibier, ça continue en 2019 !

*La Fédération des Chasseurs reconduit sa politique de soutien aux chasses de plaine*
*Détails des aides financières de la FDC 67*

## Aides à l'amélioration du biotope

### Contrat Luzerne/Blé

Des indemnités de compensation de cultures sont proposées. Ainsi, en remplacement du maïs par de la céréale à paille (blé) sur des surfaces ne dépassant pas 1 ha d'un seul tenant, une indemnité pour perte de revenus sera versée à l'agriculteur à hauteur de 250 €/ha sur signature d'un contrat.
Dans le même cadre, une mesure luzerne et/ou trèfle violet (selon le pH du sol), pour des îlots de 20 ares maximum d'un seul tenant, seront indemnisés à hauteur de 400 € les 20 ares, avec fauche après le 1er juillet. Ces deux mesures seront limitées à une enveloppe de 1 000 € par locataire de chasse et par an. Les subventions seront allouées jusqu'à épuisement de la dotation votée en CA (35 000 €).

### 4 conditions d'accès à ces aides :

- être à jour de toutes les cotisations (adhésion + suivi de territoire + FARB),
- intégrer à son projet un programme d'amélioration du biotope par des couverts favorables,
- prévoir un programme de régulation des prédateurs,
- planifier un agrainage sélectif.

## Aides au plan de régulation des prédateurs

Des aides seront allouées via les GGC pour l'acquisition de pièges (jusqu'à 1 500 € par an).

## Jachères environnement et faune sauvage

Ces couverts sont destinés à la petite faune de plaine pour lui offrir couverts de reproduction, refuge et nourriture. Il n'y a pas de limitation de surface. La déclaration est annuelle et se fera en avril 2019.

| Couvert JEFS | Intérêt /période de semis | Subvention FDC |
|---|---|---|
| **Classique**<br>**150€/ha/an** | Nidification / semis printemps et automne | 100% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150€ /ha/an |
| **A1 céréales à paille**<br>**150€/ha/an** | Nidification / semis printemps et automne | 100% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150€/ha/an |
| **A2 avoine, choux et sarrasin**<br>**150€/ha/an** | Nourriture / semis de printemps | 80% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 120€/ha/an |
| **A3 Hubertus**<br>**150€/ha/an** | Nourriture / semis de printemps | 80% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 120€/ha/an |
| **Biodiversité**<br>**150€/ha/an** | Nidification / semis printemps et automne | 100% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150€/ha/an + coût des semences (sur facture) |

Les semences sont fournies par le chasseur sauf accords avec l'exploitant agricole. Les semences ne devront pas obligatoirement être certifiées (récolte agricole utilisable).

## Cultures à gibier (hors fleurs)

Pour les couverts fleuris hors contrats jachères prédéfinis, l'intérêt et le coût des semences seront laissés à l'appréciation des techniciens qu'il convient de consulter au préalable !

| Intérêt | Subvention FDC |
|---|---|
| Nidification et/ou nourriture<br>(semis en fonction des espèces végétales) | 100% et/ou 80%<br>(du coût des semences sur facture) |

## Opération miscanthus ou roseaux de chine

• Les plants sont fournis gratuitement par la FDC.
• La subvention de plantation est de 100€ pour 100 mètres.

Merci de transmettre les commandes à nos techniciens avant fin février. La livraison se fait par Big Bag à la FDC 67.

Les rhizomes sont conservés en chambre froide pendant l'hiver chez le fournisseur. Ils devront être plantés dans les 8 jours suivant la livraison. La FDC pourra les stocker en partie dans sa chambre froide en attendant les plantations.
Prévoir une plantation optimale du 1er avril au 15 mai.

**Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr**

*Plantation de miscanthus*

Mélange biodiversité et seigle forestier

## Céréales sur pieds

L'objectif est de conserver un couvert refuge hivernal pour le petit gibier.
Attention à respecter la règlementation du SDGC qui pour l'heure n'est pas encore signé. Nous ferons un rappel de ces règles en fin d'été, avant contractualisation, pour l'hiver 2019-2020.
Elles devront faire l'objet de conventions avec les agriculteurs.
La subvention sera en fonction du nombre de demandes. Pour info : 7,50 € l'are.
Toute demande de subvention devra être validée par le GGC.

**Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr**

Avoine, choux et sarrasin

## Inter cultures (Phacélie, Avoine, Vesce ou PAV)

Ce couvert destiné à apporter refuge et nourriture doit comporter au moins 2 plantes en mélanges (hors moutarde). Base de subvention limitée à 50% du prix des semences d'un PAV par hectare.

Une limite de subvention est fixée par locataire de chasse à 10 hectares (maximum départemental de 200 ha, les premiers seront les mieux servis).

**Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr**

## Opération haies et arbres fruitiers

Cette opération sera reconduite cet automne et détaillée dans un prochain numéro d'Infos'Chasse 67.

***Attention***

Pour bénéficier des aides de la FDC, il est nécessaire que vous soyez à jour de toutes les cotisations votées en assemblée générale à savoir : adhésion territoire, suivi territoire et FARB.
Le plafond des subventions attribuables à tous les locataires est de 3 fois le montant de ces cotisations par an.
Ne seront pas prises en compte les demandes hors cadre règlementaire, par exemple des demandes d'aide céréales sur pieds sans convention avec un agriculteur !

**RENSEIGNEMENTS**

www.fdc67.fr

ou contactez
Nicolas Braconnier
au 03 88 79 12 77
ou au 06 80 74 71 61

Arbres fruitiers

# Bilan des aménagements pour la saison 2017-2018

**La FDC 67 a indemnisé les chasseurs à hauteur de**

**35 276,46 €**

La FDC 67 vient en aide financièrement aux locataires de chasse pour les aménagements favorables au maintien du gibier (petit et grand). Pour la saison 2017/2018, 74 locataires ont mis en place divers aménagements avec une cinquantaine d'agriculteurs.

## Contrats JEFS

Le nombre de contrats JEFS est en baisse constante depuis l'arrêt en 2009 de l'obligation pour les agriculteurs de laisser leurs terres en jachères.

*Pour info :*

- en 2011, 130 contrats,
- en 2016, 62 contrats,
- en 2017, 47 contrats.

En 2018, ce sont 14 locataires qui ont signé 29 contrats JEFS avec 24 agriculteurs sur 41 lots.

Ci-contre, la répartition des surfaces en JEFS entre les différents GGC.

## Contrats "Biodiversité"

3 contrats signés par 2 locataires et 3 agriculteurs sur 2,54 ha, subventionnés à 381 €.

## Contrats "Céréales sur pieds"

18 contrats signés par 11 locataires et 17 agriculteurs sur 5,72 ha, subventionnés à 3 893,31 €.

RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS ALLOUÉES EN 2018

**MONTANT TOTAL 35 276,46 €**

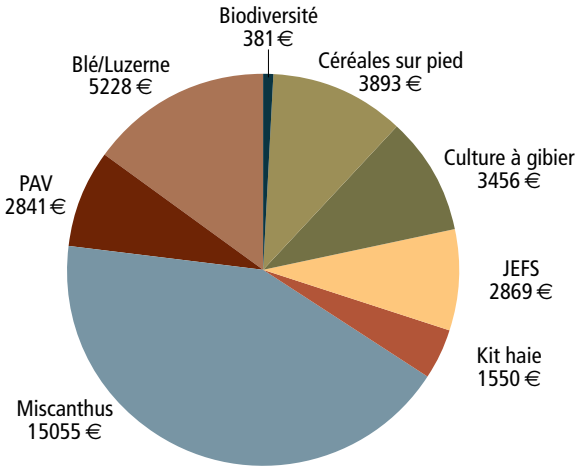


| Nb | Type | Surface en ha | MTT Indemnisé |
|---|---|---|---|
| 2 | A1 | 1,06 | 90,00 € |
| 4 | A2 | 3,84 | 460,80 € |
| 13 | A3 | 11,15 | 1 045,54 € |
| 10 | Classique | 8,49 | 1 273,50 € |
| | TOTAL | 24,53 | 2 869,84 € |

RÉPARTITION EN HA DES SURFACES JEFS PAR GGC

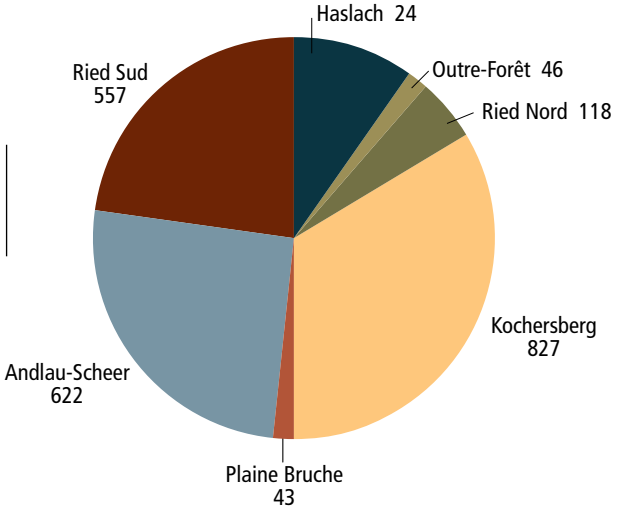

# aménagement

## Contrats "Cultures à gibier"

14 contrats concernant 11 locataires indemnisés à 3 456,46 € sur présentation des factures de semences.

## "Kits Haies"

3 locataires ont commandé des Kits Haies (basses ou brise-vue) et ont bénéficié d'une subvention de 1 550,40 €.

## "PAV" (Phacélie – Avoine – Vesce)

9 contrats signés, impliquant 6 locataires et 9 agriculteurs, indemnisés à 2 841,77 € (sur présentation de la facture de semences).

.

## "Blé-Luzerne"

6 locataires ont mis en place des parcelles sur 5,36 ha, et ont été indemnisés à 5 228 € (limité à 1 000 €/locataire/an).

## "Miscanthus"

50 contrats ont été signés par 48 locataires, la subvention distribuée pour 15 055,66 €.
Certaines plantations se sont faites grâce au concours des enfants comme ceux de l'école de Wiwersheim par exemple *(voir IC 67 n° 74 – juin 2018).*

## Aménagements "hors cadre"

Les contrats « Blé-Luzerne » ou « Miscanthus » sont des contrats hors cadre, ce qui veut dire qu'ils sont indemnisés en dehors et en plus du schéma «3 fois le montant des cotisations versées».
Des enveloppes annuelles sont allouées pour la saison (35 000 € pour les « Blé-Luzerne » et 20 000 € pour les « Miscanthus »), et seront redistribuées jusqu'à épuisement.

## Aménagements non subventionnés

Grâce aux commandes groupées de la FDC 67, 76 arbres (60 pommiers, 8 cormiers et 8 autres essences) ont pu être livrées au tarif exceptionnel de 20 € l'arbre. 12 chasseurs ont profité de l'opération.

# Plantation de haies

Grâce au programme « *Plantons en France – en route vers les 5 millions* » et la contribution de l'AFAC-Foresteries, nous avons pu mettre en terre cet automne 2018, environ 3 360 plants supplémentaires favorables à la petite faune de plaine (aubépine, épine-vinette, prunelier, néflier, viorne-obier…) dont certains labélisés.
6 locataires ont participé à cette opération sur une douzaine de sites dont ceux du FARB. Exemple à Obenheim *(photo ci-contre)* où le locataire a également lâché du faisan de repeuplement, avec l'aide d'enfants des écoles environnantes.

ASSURANCES GREBMAYER

WISSEMBOURG
11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54

HAGUENAU
5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94

Mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

**MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE**

(Association - Groupement Titulaire de Chasse)

- Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation Vente de venaison)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique Association
- Accidents corporels

**MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR**

- Responsabilité Civile Chasse, entrainement aux tirs, conducteur de chien,
- Accidents corporels Sécurité Chasse
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site : www.orias.fr). Exercent, sous le contrôle de l'ACP : 61 Rue Taitbout – 75436 PARIS Cédex 09

L'ARMURERIE DE LA VALLEE

NATURA VALLEE

C'EST L'HEURE DU RATELIER ! MAIS AVANT...

...PASSEZ CHEZ VOTRE ARMURIER POUR EFFECTUER UNE RÉVISION ET PROFITER DES SOLDES PAR LE MÊME OCCASION

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE

Optimum HUNTING

*Vous rêvez d'un Voyage de chasse, nous réalisons votre rêve !*
*Battue aux sangliers / Approche à l'Attila*
*Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibex à l'approche*
*Merci de contacter :*
Alex DEMIR au 06.35.27.34.95 ou
Frédéric RENARD, à votre service.

NATURA VALLÉE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com

ESPACE-chasse

Matériels
Couteaux
Vêtements
Vision
Miradors

MATERIELS ET VETEMENTS technique pour la chasse, à retrouver dans notre magasin et sur www.espace-chasse.fr.

4, RUE DES ÉCOLES - 67240 SCHIRRHEIN
Contacts: Joël 06.29.57.41.44 - Jessica 06.27.65.17.87
www.espace-chasse.fr - espace chasse france

EBER distribution

Armurerie

Les optiques en folie
Profitez d'offres spéciales pour préparer vos sorties à l'affût.
Lunettes, jumelles, packs affût....
à des prix très attractifs

Jumelle optisan 10x50
169 €
au lieu de 249€

990 €
(Montage inclus)
Pack Winchester XPR Cal 30-06 avec Lunette Optisan 3-12x56
Catégorie C

11, rue des Prunelles
ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél: 06.85.53.97.03
Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 /14h00-19h00
www.hillman.fr

# Statut du sanglier dans le Bas-Rhin

CAMPAGNE 2018/2019

## Gibier

### Périodes de chasse

ARRETE PREFECTORAL DU 11 AVRIL 2018

**15 avril 2018 au 1er février 2019 inclus**
sur l'ensemble du département.

**Modes de chasse :** affûts, poussées et battues – chiens autorisés, sauf lévrier et croisé lévrier.

**Chasse de nuit** sans lampe torche autorisée durant cette période sous conditions : (cf arrêté préfectoral du 11 avril 2018 fixant les périodes de chasse).

**Fermeture de la chasse** sur l'ensemble du département du 2 février 2019 au 14 avril 2019 inclus. Pas de possibilité de chasse mais dispositions spécifiques dans le cadre de la destruction des nuisibles.

## Espèce susceptible d'occasionner des dégâts

ARRETE PREFECTORAL DU 14 JUIN 2018

**Les titulaires du droit de destruction** (locataires de chasse, propriétaires, fermiers, agriculteurs…) ont la possibilité de détruire à tir le sanglier, de jour exclusivement, du 2 février 2019 au 31 mars 2019 inclus :

- Pas de formalités administratives,
- Affûts de jour, poussées, battues – chiens autorisés, sauf lévrier et croisé lévrier.
- Délégation possible à des tiers.

**Période de quiétude :** Pas de possibilité de destruction à tir du 1er au 14 avril 2019 sauf mesures spécifiques ordonnées par le Préfet sous le contrôle des lieutenants de louveterie.

**Mesures spécifiques :** Arrêté Préfectoral prescrivant l'organisation de chasses particulières de destruction par des tirs de nuit de l'espèce sanglier jusqu'au 1er février 2019 inclus à l'aide de lampes torches sous le contrôle des lieutenants de louveterie. Arrêté préfectoral 13/03/2018 prorogé.

### DATES À RETENIR

PÉRIODE DE CHASSE
**Du 15 avril 2018 au 1er février 2019 inclus**

PÉRIODE DE DESTRUCTION À TIR
**Du 2 février 2019 au 31 mars 2019 inclus**

Les agents chargés de la police de la chasse et les gardes-chasse particuliers peuvent détruire à tir le sanglier toute l'année avec l'assentiment du titulaire du droit de destruction (R.427-21 CE).

Le Préfet peut ordonner des chasses et battues générales ou particulières toute l'année (L.427-6 C.E.).

Mêmes possibilités offertes aux maires sous conditions, dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales (L.2122-21 (9) C.G.C.T.)

**Conditions :**
- dégâts anormaux,
- mise en demeure préalable,
- contrôle du Conseil Municipal,
- carence du locataire de chasse ou du propriétaire.

*Source : Direction Départementale des Territoires*

# Législation

Paru au Journal Officiel le 28 décembre 2018, l'article modifiant l'arrêté relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement stipule, dans son article 7 que : « en application de l'article L.424-4 du code de l'environnement, sont seuls autorisés pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles les moyens d'assistance électronique suivants : les dispositifs de localisation des chiens, dès lors qu'ils ne sont utilisés qu'après l'action de chasse dans le seul but de rechercher les chiens ou d'assurer leur sécurité et de prévenir des collisions lors de l'action de chasse à tir, sauf prescriptions particulières contraire dans le SDGC. La récupération des chiens se fait dans le respect des règles de sécurité, en particulier les dispositions de l'article 5* s'appliquent lorsqu'il est fait usage d'un véhicule ; …»

*article 5 : toute arme de chasse ne peut être transportée à bord d'un véhicule que placée sous étui ou démontée ; dans tous les cas l'arme doit être déchargée. Tout arc de chasse ne peut être transporté à bord d'un véhicule que débandé ou placé sous étui.

Texte complet consultable sur **www.legifrance.fr**

# Chassadapt

La FNC a développé, en coopération avec la police de l'ONCFS une application permettant de déclarer en ligne ses prélèvements d'oie cendrée, de courlis cendré, de barge à queue noire, de fuligule milouin, de tourterelle des bois et de grand tétras. 7 départements (21, 35, 40, 42, 62, 66 et 76) testent actuellement, auprès de 1 000 chasseurs, la dématérialisation du carnet bécasse. Cette application téléchargeable avec l'Apple store ou Googleplay, pourra être, dans un second temps, étendue aux autres espèces.
Mise en place dans le cadre de la gestion adaptative des espèces, ce carnet de chasse numérique est gratuit et a pour principal objet de déclarer facilement ses prélèvements.



# Messe de St Hubert à Sarre-Union

C'est le samedi 27 octobre dernier à l'église St Georges de Sarre-Union que s'est déroulée la traditionnelle messe de St Hubert.
Près de 150 personnes s'étaient déplacées pour assister à l'office et entendre la légende du saint patron des chasseurs, relatée en français et en allemand par le père Trautmann qui a poursuivi par une lecture du livre de Jérémie ; la chorale Ste Cécile et les sonneurs du Trio Schann l'ont agrémentée de leurs voix.
Chacun a pu goûter le magnifique décor aux couleurs d'automne mis en place par le GGC d'Alsace Bossue. Le Président du GGC, Sébastien Greiner, a ensuite remercié les personnes présentes et a rappelé que les efforts et les soutiens devaient être poursuivis. Après la messe, les chasseurs ont invité les paroissiens à partager un vin chaud et des bretzels sur le parvis de l'église où chiens de chasse ou de compagnie ont reçu la bénédiction ; ce moment de convivialité est toujours fortement apprécié.

# Chasse et faune en Alsace Bossue au milieu du XIX$^{e}$ siècle

*En 1857, une vaste enquête est menée dans le Bas-Rhin pour recenser la faune présente dans le département. Les résultats apparaissent bien détaillés pour l'Alsace Bossue.*

## L'abondance du petit gibier

Dans cette région de collines, de prés et de vergers, le gibier à plume abonde. Partout, on chasse la perdrix et la caille, espèces abondantes en été. En revanche, on ne trouve ni faisans, ni coqs de bruyère. Les gélinottes, elles, sont très rares, sauf à Siltzheim. Les pigeons sauvages sont rares à Altwiller et à Bissert, mais plus communs ailleurs comme à Dehlingen où « *ils arrivent au printemps, souvent par bandes considérables* ». Les sources d'eau salée de Diemeringen les attirent particulièrement. A Herbitzheim, ils partent en octobre et reviennent en avril tandis qu'à Rimsdorf, on se plaint qu'ils mangent le blé. Les alouettes sont indiquées comme fréquentes. A Bretten, « *on n'a point l'habitude de les prendre* » comme à Dehlingen ou Domfessel. En revanche, à Lorentzen, on les attrape la nuit avec des filets qu'on traîne sur les champs récoltés ou de jour à l'aide d'un miroir, tout comme à Sarre-Union.

*On les attrape la nuit avec des filets qu'on traîne sur les champs récoltés ou de jour à l'aide d'un miroir...*

Dans la vallée de la Sarre, le gibier d'eau est fréquent lors des migrations. Des vols d'oies et de canards sauvages sont signalés en avril et en octobre-novembre. Ils se posent souvent dans la Nidermatt de Schopperten. Un gastronome d'Herbitzheim écrit : « *une oie bien rôtie est un mangé excellent* ». Les tableaux de chasse sont complétés par des plongeons fréquents à Keskastel ou des pluviers à Oermingen. Autre mets de choix, la bécasse apparaît assez rare. « *Une bécasse bien arrangée est un morceau délicat* » affirme-t-on encore à Herbitzheim. Elle est assez fréquente à Oermingen où elle arrive en avril et repart en septembre, mais à Hirsingen on regrette sa disparition : « *il y a en a, mais beaucoup moins qu'il y a quarante ans, les années humides nuisent aux couvées* ».

## La chasse à l'écureuil

Le lièvre paraît assez répandu en Alsace Bossue, en particulier sur les bans de Siltzheim et de Voellerdingen. Il est signalé comme très fréquent dans tout le canton de Drulingen. A Domfessel, on en tire une centaine par an. Parmi le petit gibier figurent aussi deux espèces plus insolites : l'écureuil et le hérisson. En effet, l'écureuil est chassé pour sa fourrure mais aussi pour sa chair comme l'écrit un habitant

de Sarre-Union : « *on rencontre des amateurs de leur chair, les poils longs de la queue s'emploient à confectionner des pinceaux pour la peinture* ». A Schopperten, on signale leurs dégâts : « *ils causent quelquefois du dommage aux fruits surtout aux poires* ». Le hérisson est chassé avec des chiens et « *on le détruit avec des bâtons* ». Dans plusieurs communes, « *il y a des personnes qui les mangent* ». A Keskastel, on écrit que seuls les pauvres les mangent et à Oermingen, ils ne sont chassés que par des nomades. A Voellerdingen, il est précisé « *on en mange la chair qu'on dit excellente* ».

## La rareté du grand gibier

Le grand gibier semble particulièrement rare : le cerf est totalement absent et le chevreuil peu abondant. Sa présence est mentionnée à Altwiller et Diemeringen. A Keskastel, on précise cependant qu'il est fréquent. A Herbitzheim, les rares chevreuils séjournent « *dans les parties de forêts où il y a beaucoup de framboises* ». La rareté du chevreuil n'est pas due aux chasseurs, au contraire, dans le même village, on assure qu'au « *lieu de les détruire on cherche à les propager* ». De même, le sanglier apparaît peu fréquent. L'inspecteur forestier de La Petite Pierre écrit : « *on en n'a pas vu dans les montagnes depuis dix ans. Il s'en trouve quelques-uns dans la forêt de Bonne-Fontaine près de Harskirchen, peut-être une dizaine, il est rare que l'on se plaigne de dommages causés par eux* ». De nombreuses communes signalent son absence totale comme Bissert ou Lorentzen ou bien sa rareté comme Schopperten. A Altwiller, le sanglier séjourne habituellement dans les forêts et il n'en sort guère, si ce n'est quelquefois dans les prés. Keskastel signale que les sangliers déterrent les pommes de terre la nuit, mais Harskirchen déclare qu'ils commettent peu de dommage. Les chasseurs locaux tirent les sangliers pour leur viande que l'on trouve « *succulente* » à Oermingen. A Keskastel, leur peau est utilisée pour la sellerie et leurs poils pour la cordonnerie.

> A Keskastel, la peau des sangliers est utilisée pour la sellerie et leurs poils pour la cordonnerie.

## La disparition du loup

Au milieu du XIX[e] siècle, les loups ont presque disparu d'Alsace Bossue. L'inspecteur forestier de La Petite Pierre écrit : « *on en a vu deux en dix ans dans la montagne, ils n'ont fait qu'y passer. Mais il s'en trouve quelques-uns chaque hiver dans les forêts qui avoisinent la Sarre où il est même possible que les louves mettent bas, cependant tout porte à croire que ceux qu'on y rencontrent viennent des départements limitrophes* ». De rares individus ont été aperçus à Wolfskirchen, Hirschland, et dans les forêts de Bonne-Fontaine. Le renard semble commun mais on ne se plaint guère de ses dégâts. Sa peau fait l'objet d'un commerce. A Domfessel, on récupère sa graisse. Le blaireau paraît nettement plus rare. Il est chassé pour sa graisse et sa fourrure. A Ratzwiller, on mange sa chair. Une demi-douzaine de spécimens sont chassés aux flambeaux avec des chiens sur les terres de Hambach tous les ans. Dans le canton de Sarre-Union, les piégeurs en capturent une dizaine tous les ans. Le chat sauvage dont la fourrure est nettement plus recherchée est peu fréquent. A Voellerdingen, on précise que l'on fait des gants avec sa peau. De même, la loutre paraît rare en Alsace Bossue. Sa viande est délicate et l'on utilise aussi sa graisse à Domfessel. Sa fourrure est très recherchée et vaut quinze à vingt francs. De même, la martre est chassée pour sa fourrure très prisée. Les autres mustélidés sont globalement rares. Certaines communes mentionnent les dommages qu'ils occasionnent car « *ils détruisent volailles et gibier* ». La belette, assez fréquente, mange les œufs et la volaille à Sarre-Union, elle fait la guerre aux souris et aux levrauts à Oermingen. A Siltzheim, on ne la considère plus vraiment comme un nuisible puisqu'elle « *ne cause pas de dommage, elle détruit les souris et autres animaux semblables* ».

Un siècle et demi plus tard, le tableau de la faune d'Alsace Bossue paraît bien différent.

*Philippe Jéhin*

# Les formations de la FDC 67 en 2018

*Les formations font partie intégrante des missions d'une fédération. Formations initiales, comme le permis de chasser par exemple, ou complémentaires avec les diverses formations axées sur la sécurité (chef de traque, secourisme...) ou encore obligatoires donnant lieu à la délivrance d'agréments ou d'arrêtés d'aptitude, comme les formations garde-chasse ou piégeage.*

## Permis de chasser et chasse accompagnée

Sur les 245 candidats inscrits aux 7 sessions de formations obligatoires du permis de chasser ou dans le cadre de la chasse accompagnée, 209 candidats ont décroché le précieux sésame dont 22 avec la note maximale de 31/31. Comme l'année précédente, nous avons décidé de les mettre à l'honneur en publiant leurs noms et photos.

Encore bravo à eux !
Après analyse des résultats, l'on notera tout de même que, contrairement aux idées reçues, l'âge moyen des candidats est de 33 ans, que 36 d'entre eux ont moins de 18 ans, que le plus âgé a 75 ans, et que 33 sont des femmes.

## Chasse à l'arc

L'ACABR de son côté a formé cette année 39 candidats à la chasse à l'arc sur 2 journées de formation obligatoire, l'une le 25 février et l'autre le 7 octobre. La journée pratique s'est déroulée le 25 mars avec 23 candidats.

PYRAMIDE DES ÂGES DES CANDIDATS FORMÉS AU PERMIS DE CHASSER EN 2018

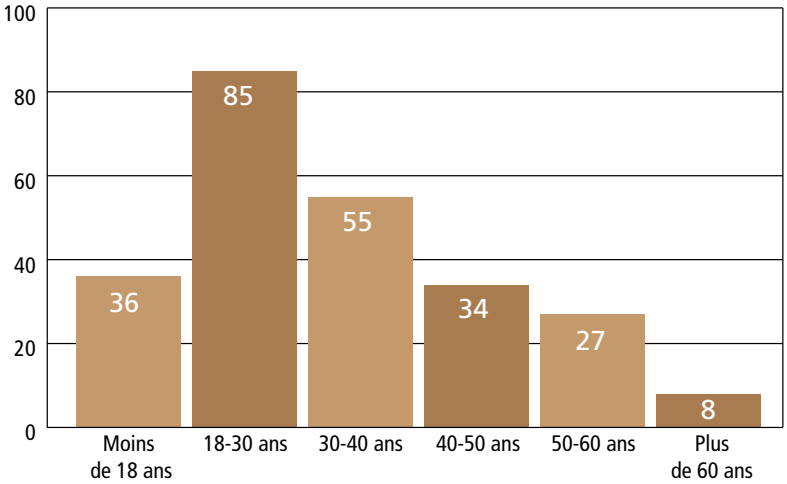


## Piégeage

28 candidats ont participé aux 2 sessions, en mai et en septembre. La formation a été dispensée par Nicolas pour la théorie et par M. Didier Pierre, Président de l'Association des Piégeurs et Gardes-Chasse, pour la partie pratique

## Garde-chasse

Notions juridiques, techniques d'intervention, maladies du gibier sauvage, réglementation de la chasse et conditions de régulation sont les thèmes principaux de la formation garde-chasse, donnant lieu à la délivrance d'un arrêté préfectoral d'aptitude, obligatoire pour la constitution du dossier de demande d'agrément. 11 personnes motivées ont suivi cette formation sur 3 jours, Cette unique session a eu lieu en automne : faute de combattants celle du printemps avait dû être annulée !

## Dirigeants d'association

Dernière venue dans le catalogue, la formation dirigeants d'association, animée par Mme Laurence Grisey-Martinez, juriste à l'Institut de Droit Local, a passionné 16 candidats. Président, Trésorier ou Secrétaire d'association ou tout simplement intéressé par le sujet. Tous ont convenu de la nécessité de ce type de formation.

## Chef de traque

38 personnes ont suivi le 21 septembre dernier la formation chef de traque. Après la partie théorique présentée par les différents animateurs (ONCFS, Nicolas Braconnier et Pascal Perrotey-Doridant), les candidats se sont succédés au Cyné'Tir pour la partie pratique – résultat obligatoire 3/5 balles sur cible fixe à 25 mètres.

**450** *personnes formées en 2018*

## Équivalence du permis de chasser allemand

Sur 12 inscrits, 7 ont été reçus le 26 septembre à l'équivalence du permis de chasser allemand. Comme pour les gardes-chasse, la session du printemps avait dû être annulée !

## Le secourisme et secourisme canin

Le secourisme (PSC1) et secourisme canin ont rassemblé 27 candidats sur 3 jours de formation.

## Hygiène de la venaison

Sécurité alimentaire aussi avec la formation hygiène de la venaison qui a rassemblé 32 personnes en 2 sessions d'une demi-journée.

RÉPARTITION DES CANDIDATS FORMÉS EN 2018 PAR FORMATION (hors permis de chasser)

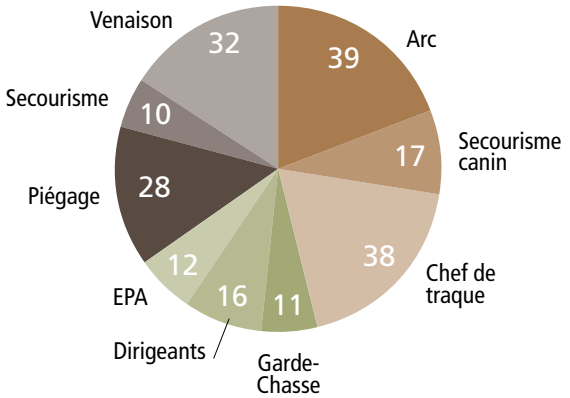

**En 2018, ce sont 22 candidats au permis de chasser qui ont obtenu la note maximale de 31/31.**

*Nous avons le plaisir de vous en présenter quelques-uns.*

*Lionel EHRHARD*

*Blaise FISCHER*

*Vincent COLLETER*

*Régis MOSSER*

*Victor DILL*

*Clara WOLLEN-SCHLAEGER*

*Cédric OTZENBERGER*

*Jean-Michel GRIESEMER*

*Sophie GUIDAT*

*Simon MAIER*

*Joanna FISCHER*

*Fabien KIEHL*

*Rodolph VAUTRIN*

# Planning des formations proposées en 2019

## Permis de chasser français

| Session | FORMATIONS | | | EXAMENS |
|---|---|---|---|---|
| | THEORIE (1 journée complète) | PRATIQUE (1/2 journée – matin ou après-midi) | FORMATION COMPLEMENTAIRE (1/2 journée – matin ou après-midi) | EXAMEN (environ 30') |
| **2B** | Vendredi 15 février | Semaine du 25 au 29 mars | Semaine du 1er au 5 avril | 8 + 9 + 10 + 11 avril |
| **3A** | Vendredi 12 juillet | Semaine du 5 au 9 août | Semaine du 26 au 30 août | 2 + 3 + 4 + 5 septembre |
| **3B** | Vendredi 19 juillet | Semaine du 19 au 23 août | Semaine du 26 au 30 août | 2 + 3 + 4 + 5 septembre |

*Les dates du deuxième semestre seront communiquées dans un prochain numéro*

## Équivalence au permis de chasser allemand

**Formations** (3 demi-journées) :
Non définies
**Examen** (journée complète) :
• Mercredi 18 septembre

## Formation à l'examen initial de la venaison

1 demi-journée
• Vendredi 15 mars

## Formation garde chasse

3 jours
*Dates :*
• Mercredi 22, jeudi 23 et vendredi 24 mai
• Mercredi 25, jeudi 26 et vendredi 27 septembre

## Formation piégeur agréé

2 journées
*Dates :*
• Jeudi 13 et vendredi 14 juin
• Jeudi 7 et vendredi 8 novembre

## Formation chasseur secouriste

1 journée
*Date :*
• Mercredi 6 mars

## Formation secourisme canin

1 journée
*Dates selon inscription :*
1 période à prévoir au printemps

## Formation chasse à l'arc

*Dates:*
**Formation Obligatoire :**
• Dimanche 10 mars
**Formation Complémentaire :**
• Dimanche 7 avril

## Formation tir à grenaille du chevreuil

1 demi-journée
*Dates selon inscriptions*

## Dirigeant d'association

1 demi-journée
*Date :*
• Vendredi 21 juin

## Chef de traque

1 demi-journée
*Date :*
• Vendredi 20 septembre

**Renseignement**
**Alexandra Barthel-Dick**
**Tél. 03 88 79 83 80**
**ou alexandra.bd@fdc67.fr**

*Didier Pierre lors de la formation*

## Attention

Toutes les dates sont indiquées à titre informatif et sont susceptibles d'être modifiées voire supprimées en fonction du nombre de candidats ou des disponibilités des formateurs.
Seules les personnes inscrites préalablement auprès de la FDC67 seront conviées à ces formations. Les inscriptions seront validées après réception du formulaire d'inscription et du règlement.
Les dates, les formulaires d'inscriptions et le détail des programmes sont publiées et mis à jour régulièrement sur notre site internet : www.fdc67.fr ou disponibles sur demande à la FDC67.

# GARAGE ANDRÉ

CITROËN

L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule

**34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM**
**Tél. 03 88 33 17 94**
Email : andre.garage@wanadoo.fr

PARMENTIER
imprimeurs

"Communiquons **ensemble**"

+ OFFSET
+ ROTO
+ NUMÉRIQUE
+ ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
+ STUDIO GRAPHIQUE
+ ROUTAGE & LOGISTIQUE
+ CO-PACKING & SERVICES

**Parmentier imprimeurs**
1 rue Gutenberg
67610 La Wantzenau
www.parmentier-imprimeurs.com
T 03 88 96 31 69 F 03 88 96 29 18

IMPRIM'VERT®
Certifié ISO 12647-2

# Cyné'TIR

PLUS DE 60 FILMS TOURNÉS EN CONDITIONS RÉELLES DE BATTUES

## Mieux vaut s'entraîner au Cyné'Tir qu'aux trois premières battues sur du gibier vivant.

TUNNEL DE TIR 100 Mètres

**Tir à balles réelles**
- Avec votre propre arme
- Avec nos armes de prêt

**Tir au laser**
- Carabine « laser » fournie

**Sécurité**
- Encadrement par deux opérateurs qualifiés
- Réglage de vos armes au tunnel de tir 100 mètres
- Munitions RWS Cineshot disponibles sur place

**TARIFS**

**Cyné'Tir**
80€ par heure pour le groupe (maximum 8 personnes)

**Tunnel de tir**
15€ par 1/2 heure

**HORAIRES D'OUVERTURE**

**Cyné'Tir**
du lundi au samedi de 9h à 22h, le dimanche de 9h à 12h

**Tunnel de tir**
du lundi au vendredi de 9h à 19h,
avec un créneau gratuit sans rendez-vous
le mercredi de 9h à 11h

**RÉSERVATION**
**48 heures à l'avance**

Valérie Villard - 03 88 79 12 77
valerie.villard@fdc67.fr
(en quelques clics sur www.fdc67.fr
avec possibilité de paiement au Cyné'Tir)

Règlement en ligne ou sur place

# Battue au Herrenwald

*Au tableau :*
*dix sangliers et sept chevreuils*

Ce sont 32 chasseurs, 6 archers et 11 traqueurs qui se sont donné rendez-vous, le 29 décembre 2018 à 8h au Herrenwald, pour une journée de chasse « *Nouveaux Chasseurs* », animée par Romain Weinum.
Après le début de la traque, vers 10 heures, une petite quarantaine de coups de feu a retenti et une flèche a été décochée.
Au tableau pas moins de 10 sangliers et 7 chevreuils, prélevés dans le respect des règles énoncées lors du rond. Pas de baptême ce jour-là, mais quelques jeunes chasseurs ont eu l'occasion de faire des doublés voire des triplés.
Etienne Demonfaucon *(photo)* a eu la chance de prélever un magnifique Keiler de 74 kg, très bien armé, ainsi qu'un chevreuil.
Nicolas Gaschi (fils de Michel) a quant à lui très bien sonné les honneurs au cor allemand lors de la remise des brisées.
L'ensemble des participants a pu également apprécier le beau temps et vu le nombre conséquent de gibier, tout le monde a participé à l'éviscération (merci à tous). Un très bon repas – *civet de biche et spaetzle* – a été servi par Francis dans la convivialité et la bonne humeur. Les remerciements vont aux chefs de lignes ainsi qu'aux traqueurs et traqueuses pour la bonne organisation de cette journée, ainsi qu'à Bernard Schnitzler pour son soutien.

*Christian Wolff*

## Un nouvel opérateur au Cyné'Tir

C'est en octobre 2018, devant l'augmentation de la fréquentation du Cyné'Tir, que la FDC 67 a décidé de recruter Christian Wolff, en renfort de l'équipe d'opérateurs en place (Jean-Michel Mathias et Jean-Paul Debes).

Ce jeune retraité de 62 ans, habitant Weitbruch, est un chasseur passionné depuis 1992. Passion qui l'a amené à passer (et obtenir) en 2017 le brevet Grand Gibier. C'est surtout au mirador qu'il chasse le sanglier, son gibier de prédilection, mais ne dédaigne pas de participer aux battues hivernales dont il affectionne l'esprit de camaraderie et la convivialité.

Certains que vous saurez apprécier sa bonhomie et sa disponibilité, nous lui souhaitons la bienvenue.

# Mission parlementaire à la FDC 67

*Le 18 janvier dernier, les Fédérations des Chasseurs des départements à droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) ont reçu, au siège de la FDC 67 à Geudertheim, la mission parlementaire chargée d'auditionner les acteurs du monde rural que sont les chasseurs, les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires sur les dégâts de grands gibiers, notamment ceux du sanglier.*

Chaque Président de fédération a invité le Président du FIDS de son département à participer à cette réunion d'une importance majeure. Cette mission parlementaire, constituée dans le cadre de la réforme de la chasse, est composée de MM. Jean-Noël Cardoux, Sénateur du Loiret (chasseur et grand défenseur de la chasse) et Alain Péréa, Député de l'Aude. Elle devra faire part à M. le Premier Ministre, à l'issue de son « *tour de France* » – démarré en octobre – de ses recommandations pour atteindre l'objectif visant à réduire de moitié les dégâts de gibier, devenus par endroit insupportables, non seulement pour l'agriculture (30 M€ de dégâts par an), mais aussi pour les forêts, la sécurité routière ou la biodiversité. Une analyse des modes d'indemnisations ainsi que des pratiques qui pourraient être généralisées pour améliorer la régulation des grands gibiers sera réalisée. La question du risque sanitaire (tuberculose et peste porcine) restant au centre des préoccupations nationales. M. Péréa, retenu par d'autres obligations (et non des moindres, puisqu'il accompagnait M. Emmanuel Macron en visite en région Occitanie) s'est excusé. Mme Gabrielle Pollet, collaboratrice de M. Péréa et M. David Granger, Ingénieur spécialiste « *Unité Petite Faune Sédentaire* » à la Direction de la Recherche et de l'expertise à l'ONCFS, ont accompagné M. Cardoux afin d'entendre les représentants des FDC et FIDS présents. Après avoir présenté les spécificités locales en matière de chasse et gestion des espèces et des dégâts, le problème de la PPA (Peste Porcine Africaine) a été abordé : les FDC et les FIDS ont pu exprimer leurs inquiétudes quant à l'éventuelle apparition du virus dans nos départements. Des propositions concrètes ont été formulées par la FDC 67 comme l'achat préventif par la région Grand Est de 30 km de clôture et d'un camion poseur de clôture. Ce dispositif permettrait d'être immédiatement réactif en cas de besoin.

Les représentants des chasseurs alsaciens-mosellans ont été satisfaits de l'écoute de la mission parlementaire et un vin d'honneur a clôturé la réunion.

**OBJECTIF**

*Réduire de moitié les dégâts de gibier, devenus par endroit insupportables*

**EXEMPLE DE PROPOSITION**

*L'achat de 30 km de clôture et d'un camion poseur*

## Les représentants des FDC et FIDS présents

Mme Aliette Schaeffer,
*Trésorière de la FDC 67*

Mme Caroline Rolly,
*Directrice de la FDC 68*

M. Gérard Lang,
*Président de la FDC 67*

M. Pierre Lang,
*Président de la FDC 57*

M. Arnaud Steil,
*Directeur de la FDC 57 et du FIDS 57*

M. Robert Weinum,
*Président du FIDS 67*

M. Fabbio Serangeli,
*Président du FIDS 68*

# ACABR
# Battues 2018/2019

Cette année, les membres de l'ACABR ont pu participer à une quinzaine de journées de battues. Plusieurs territoires les ont accueillis pour des battues mixtes ou exclusivement dédiées à l'arc. Ces territoires situés à Haguenau, Geispolsheim, Lembach, Knoersheim, Marienthal, Woerth, Ichtratzheim et Geudertheim ont vu jusqu'à 35 archers se rassembler pour ces journées avec quelques beaux tableaux réalisés. Le Président, Renaud Gerst, remercie les organisateurs de ces journées et les membres pour leur participation active.

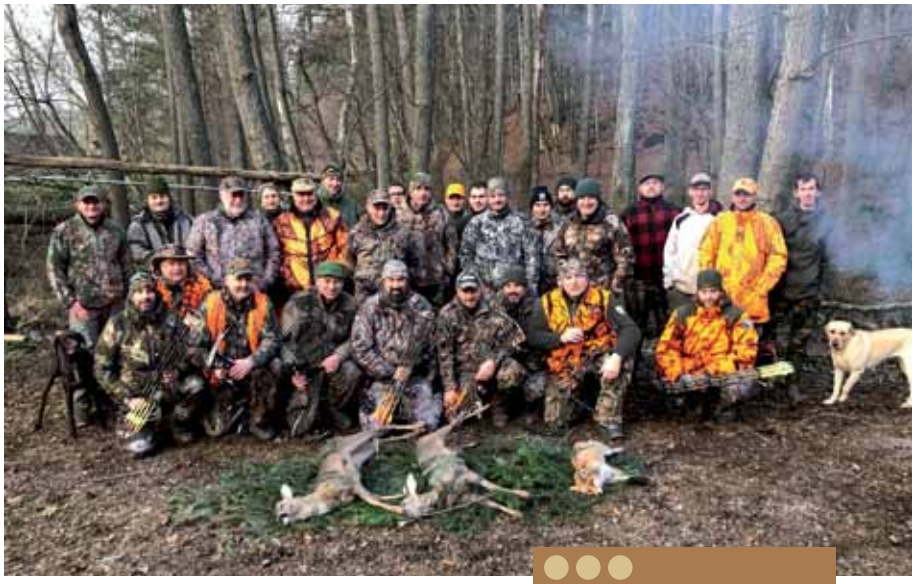

*Battue du 15 décembre au Fleckenstein*

# Exposition annuelle de trophées

L'exposition des trophées de cerfs et de daims aura lieu les samedi 23 et dimanche 24 février 2019.

Salle Polyvalente
83 rue du Général de Gaulle
67170 Geudertheim

# Erratum

*Les gardiens de la louve : le Président Michel Thomas et le Directeur Philippe Vuillaume de la FDC de la Meuse*

Dans le dernier numéro d'Infos'Chasse 67 de décembre 2018, une petite coquille s'est glissée dans l'article consacré à l'étude écologique et historique du loup du Grand Est. En effet, sur la photo en haut à droite, nous avions légendé «*La louve de Meurthe et Moselle et le Président Michel Thomas*». Or M. Michel Thomas est le Président de la FDC de la Meuse. Nous lui présentons nos excuses pour cette erreur.

# Collecte des kits trichine

Pendant la période allant du 2 février au 15 avril 2019, le ramassage des kits trichine n'est pas systématique. Les dépôts devront se faire au plus tard les lundis à 8h, sur tous les centres de collecte (sauf Benfeld de 9h à 10h) voir adresses et contacts ci-dessous. Pour une bonne organisation, merci de contacter :

**Romain Weinum**
**Tél. 06 86 80 24 85 ou laissez un message (vocal ou SMS)**
**en précisant le lieu de dépôt.**

| CENTRES | ADRESSES et COORDONNEES |
|---|---|
| AUENHEIM | M. Philippe BOOS<br>12 route Nationale - 67480 AUENHEIM - 06 82 30 42 82 |
| AVOLSHEIM | Rest. de la Gare<br>11 rue de la Gare - 67120 AVOLSHEIM - 03 88 38 16 53 |
| BENFELD | Contrôle Technique - M. José MUNOZ<br>2 rue de Hollande - 67230 BENFELD - 03 88 74 22 81<br>A partir du 28/01/2019 : Le lundi de 9h à 12h et 14h à 18h<br>Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h |
| GEUDERTHEIM | M. Hubert BREFFA<br>Zone Artisanale - Route de Hoerdt - 67170 GEUDERTHEIM - 06 76 29 08 70 |
| HAGUENAU | Agence ONF Haguenau<br>2 route de Schirrhein - 67500 HAGUENAU - 03 88 73 23 00 |
| HEILIGENBERG | Auberge des 2 Etangs<br>210 rue de la Gare - 67190 HEILIGENBERG - Près du Rond Point de la Voie rapide |
| HERRLISHEIM | M. Claude THOMAS<br>31 rue du Cimetière - 67850 HERRLISHEIM - 03 88 96 83 04 |
| ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN | M. Michel WACK<br>4 route de la Schaffhardt - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN |
| INGWILLER | Rest. Aux Comtes de HANAU<br>139 rue du Gal de Gaulle - 67340 INGWILLER - 03 88 89 42 27 |
| ITTERSWILLER | M. Denis KOBLOTH<br>200 rue Viehweg - 67140 ITTERSWILLER - 06 07 67 16 07 |
| LA PETITE PIERRE | Rest. IMSTHAL<br>3 Lieu-Dit Imsthal - 67290 LA PETITE PIERRE - 03 88 01 49 00 |
| LDA 67 | Laboratoire Départemental d'Analyses<br>2 Place de l'Abattoir - 67200 STRASBOURG - 03 69 33 23 23 |
| MARCKOLSHEIM | Mme ELTER<br>13 rue de la Chapelle - 67390 MARCKOLSHEIM - 03 88 92 55 55 |
| OTTROTT | Restaurant Relais de la Schliff<br>Rue du Mont Sainte Odile - 67530 OTTROTT |
| PREUSCHDORF | M. René WALTER<br>10 rue du Ruisseau - 67250 PREUSCHDORF - 06 81 70 68 47 |
| SELTZ | Accueil SUPER U<br>Route de Hatten - 67470 SELTZ - 03 88 86 87 80 |
| VILLE | Restaurant La Table Villoise<br>6 rue du Mont Sainte Odile - 67220 VILLE |
| WEILER | M. Albert BARTHEL<br>8 rue de la Vallée - 67160 WEILER - 03 88 94 00 29 |
| WINDSTEIN | Mme MUNCH<br>Maison Forestière de la Hardt - 67110 WINDSTEIN - 03 88 09 36 00 |

# petites annonces

## CHIENS

• 5 chiots Teckel poil dur standard, couleur fauve, origine chasse. Né le 10/11/2018. Pucés, vaccinés, vermifugés. LOF de la mère : 224897/440674. Prix : 750€ – Tél. 06 01 15 59 66

• A réserver « Chiots » TECKEL Standard poil dur LOF. Parents excellents chasseurs. Belle lignée. Elevés en famille. N° Mère 25026904555097 - Tél. 09 52 81 68 01 – Tél. mob : 06 08 53 24 76

• 3 chiots mâles Drathaar LOF, nés le 25 novembre, élevés en famille. Ils seront pucés, vaccinés et inscrits au LOF. LOF mère : 2018046443-2018-1. Prix : 650€ avec une demande d'acompte pour la réservation - Tél. 06 89 77 94 50

## ARMES/OPTIQUES

**Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs**

**A partir du 1er août 2018 :**

A) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

• Carabine 22LR chargeur. 320€ + carabine Mauser Ariane 7x64. 650€ + 22 LR St Etienne. 400€ - Mixte Heym Weltmeister 7Y57 7/65-16/70 n° 7Y57R 42370AH. Zeiss 6x42 + réduct 22LR. 1360€ - Fusil calib. 20/76 superposé n° 33533 Super Orion Chapui, FR. Bascule canon interchangeable. 2300€. Carabine type Mauser 8x57 IS d'origine hausse régl. 570€. Fusil cal. 12 Beretta + accessoires + chockes. Sporting Magnum. 750€. Carabine 22 LR. 22 LR chargeur + lunette Gevelot 4x20 Spécial. 450€. Baïonnette collection + étui. 200€. 300 cartouches cal. 20x70 7 1/2. 8€ la boîte. Jumelles Leica Duovid 8x42 + 12x42. 900€. Jumelles Leica 8x50 BN. 850€. Tél. 03 88 08 57 12

• Vends 2 boîtes de cartouches cal. 7X57R 173 gr. Prix : 65€ - Tél. 06 78 18 11 26

Vends fusil Darne, juxtaposé, calibre 16. Très bon état. Prix : 800€. Vends fusil Wolf Suhl, superposé, calibre 7,65R et calibre 16. Très peu utilisé (10 coups), comme neuf. Prix : 1 900€. Vends carabine Voere, calibre 7,64. Très bon état, avec lunette. Prix : 500€ - Tél. 07 66 51 51 17

• Vends carabine linéaire BROWNING MARAL en 300 WM avec ou sans lunettes KAHLES 1-5 x 24 et 2,4-12 x 56 réticule lumineux 4 dot état neuf - Tél. 06 70 20 39 00

• Vends carabine finlandaise SAKO de luxe S 491. Calibre : 222 Remington excellent groupement avec RWS. N° série : 880.664 (avec filtage en bout de canon pour réducteur ou frein de bouche). Lunette montage rails + anneaux HR 2,5 a 10 x 46R4. N° série : 67128 - Tél. 06 51 28 36 19

• Vends Drilling marque Krieghoff. Modèle Neptun-Prismus. Cal : XX16/70 + 6,5X57R + tube réducteur 22 Hornett avec lunette Zeiss 3-12X56 avec point rouge + nombreuses balles et cartouches Tél. 03 88 54 23 31

• Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S. Prix : 800€ - Tél. 06 85 30 69 18

• Vends Drilling Suhl luxe Cal. 9,3x74R-12/70 équipé lunette 4-12x56 point lumineux avec tubes réducteurs 5,6 x 50 RM et 22 LR + cartouches 9,3 et 5,6. TBE 3000€ + fusil de chasse Cal. 12 Browning semi-auto avec canon interchangeable spécial canards. TBE 700€ + une lunette AE ø 30 mm 1,5-6x42 réticule 4, état neuf 200€ - Tél. 03 88 49 25 57

• Vends fusil DARNE luxe. Très bon état. Belles gravures. 2 canons : 1 long + 1 court. Le tout dans mallette en cuir. 2000€ - Tél. 06 33 29 89 32

## DIVERS

• Vente de Mitsubishi Pajero. 03 2018. 15 000 km. Prix 41 000€. 2 places. Les sièges arrière sont fournis. TVA récupérable si assujetti – Tél. 06 72 00 65 91

• Vends collection RNC + Grand Gibier de 2000 à 2016. Prix 1,50€ à l'unité ou 15€ année complète – Tél. 06 78 18 11 26

• Vends lot de pièges pour piégeur - Tél. 06 40 94 59 52

• Optique NIKON Monarch 7 neuve 4-16x50 avec tourelle pour réglage rapide réticule lumineux 4, superbe optique pour l'affut et l'approche très lumineuse garantie 30 ans avec facture 1299€ neuve. Vendue 1000€ - Tél. 07 87 86 08 33

## CHASSE

• Chasseur alsacien, 60 ans, cherche part ou reprise de bail petit gibier. Secteur Centre Alsace- Tél. 06 72 50 93 49

• Part disponible sur très belle chasse, riche en cerf, sanglier, chevreuil. Région 67/57. Important plan de chasse, nombreuses installations. Part battue acceptée Tél. 06 59 22 44 08

• Chasse de 2000 ha à 10 mn de Mutzig, recherche 1 partenaire et 1 part de battue sérieux avec esprit d'équipe. Cerfs, chevreuils, sangliers, canards. Nombreux miradors, chambre froide et refuge confortable. Bonne ambiance dans le respect de la chasse alsacienne - Tél. 06 85 40 56 78 en soirée

• Recherchons 2 partenaires pour compléter notre équipe conviviale et passionnée, respectueuse de l'éthique et des règles de sécurité, chassant en forêt de Haguenau. Beau territoire avec de nombreuses installations en place pour l'affût et les battues - Tél. 06 13 49 25 25

• Association de Chasse du Piémont des Vosges du Nord offre part de chasse saison 2019/2020 - Accepte Jeune Chasseur - Tél 06 35 28 55 65

• Cherche 1 partenaire sur territoire 1200 ha dont 400 ha forêts, bosquets, taillis cours d'eau. Chevreuils, sangliers, canards, faisans, lièvres. Ethique de chasse + esprit d'équipe indispensables. Région Benfeld - Tél. 06 11 18 00 72

• Belle chasse proximité Saverne cherche partenaires sérieux pour compléter équipe conviviale. Territoire d'environ 1000 ha, forêt et plaine. Cerfs, chevreuils, sangliers Tél. 06 16 71 37 28

• Région Zinswiller parts disponibles 1200 ha saison 2019/2020. Cerfs – chevreuils – sangliers – petits gibiers. Chalet et chambre froide. Sécurité, discipline et convivialité - Tél. 06 76 77 04 82 et 03 88 72 62 45

• Chasse 1400 ha dont 800 ha de forêt entre Soultz-sous-Forêts et Seltz, recherche un partenaire sérieux avec esprit d'équipe sur territoire aménagé pour chasse à l'affût et battues, riche en chevreuils et sangliers. A disposition chambre froide et chalet. Part battue acceptée - Tél. 06 71 96 92 45

• Groupe d'amis cherche à reprendre bail de chasse avec forêt pour battues et avec cultures pour tir de nuit sangliers impératif, Strasbourg Nord, Haguenau etc, étudie toute proposition suivant secteur géographique – Tél. 06 07 55 24 69

• Chasse secteur Ingwiller 200 ha petits/gros gibiers cherche partenaire pour compléter équipe de 3 - Tél. 06 81 06 41 69

• Part de chasse disponible sur beau territoire Vosges du Nord, affut, battue chasse silencieuse. Cerfs, chevreuils, sangliers. Territoire bien équipé avec gite à proximité du territoire. Ambiance conviviale et bonne éthique de chasse alsacienne - Tél. 06 38 84 40 11

## ÉPHÉMÉRIDE

**Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous**

### FÉVRIER

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | février | 06h58 | à | 18h26 |
| 5 | février | 06h53 | à | 18h33 |
| 10 | février | 06h45 | à | 18h41 |
| 15 | février | 06h37 | à | 18h49 |
| 20 | février | 06h28 | à | 18h57 |
| 25 | février | 06h19 | à | 19h05 |

● 4 février

○ 19 février

### MARS

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | mars | 06h11 | à | 19h12 |
| 5 | mars | 06h03 | à | 19h18 |
| 10 | mars | 05h53 | à | 19h26 |
| 15 | mars | 05h43 | à | 19h33 |
| 20 | mars | 05h32 | à | 19h41 |
| 25 | mars | 05h22 | à | 19h48 |
| **31** | **mars** | **06h09** | **à** | **20h57** |

● 9 mars ○ 21 mars

### AVRIL

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | avril | 06h07 | à | 20h59 |
| 5 | avril | 05h59 | à | 21h04 |
| 10 | avril | 05h49 | à | 21h12 |
| 15 | avril | 05h39 | à | 21h19 |
| 20 | avril | 05h29 | à | 21h27 |
| 25 | avril | 05h20 | à | 21h34 |

● 4 avril

○ 19 avril

07/2018 – ...

# RETROUVEZ VOTRE ANIMAL OÙ QU'IL SOIT, GRÂCE À SON COLLIER CONNECTÉ !

FORFAIT
4€99* /MOIS

Localisation en teÜs réel
Alerte anti-fugue
Réalité augmentée et Boussole
Historique des balades
Ultra-résistant
Étanche

Crédit Mutuel Mobile

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. **Sous réserve de couverture de réseau et d'utilisation en zones découvertes.** *Forfait pour une utilisation en France métropolitaine compatible uniquement avec le collier GPS vendu avec. Prix du collier : 79,99 € avec engagement 12 mois et 119,99 € sans engagement. Détails de l'offre auprès de votre conseiller.
Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur Euro-Information Telecom proposé par le Crédit Mutuel. Offre disponible dans les caisses de Crédit Mutuel proposant ce service. Euro-Information Telecom, SAS au capital de 175 715 € – 421713892 – RCS Paris 12 rue Gaillon, 75107 Paris Cedex 02.
**Annonceur :** Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 756, consultable sous www.orias.fr, proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A., ACM VIE S.A, entreprises régies par le Code des Assurances ; MTRL, Mutuelle Nationale relevant du livre II du Code de la Mutualité.

# BUFFENOIR
ARMURERIE

## DÉPOT VENTE
UN MOYEN EFFICACE
DE VENDRE SON ARME

## ARMES NEUVES
Expérience chez
HOLLAND & HOLLAND
AND PURDEY

BUFFENOIR
ARMURERIE

STAND DE TIR DE 100 M
sur place pour le réglage de vos armes sans
rendez-vous durant les heures d'ouverture.

## RÉPARATION & FABRICATION
UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

*36 Impasse de la Gare • 67640 LIPSHEIM • Tél : 03 88 68 16 96*
*info@armurerie-buffenoir.fr • www.armurerie-buffenoir.fr*